
Adresse de la société révolutionnaire de Redon (Ille-et-Vilaine)
félicitant la Convention pour sa fermeté qui a encore une fois sauvé
la patrie, lors de la séance du 24 thermidor an II (11 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société révolutionnaire de Redon (Ille-et-Vilaine) félicitant la Convention pour sa fermeté qui a encore une fois sauvé la patrie, lors de la séance du 24 thermidor an II (11 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. p. 447;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_23155_t1_0447_0000_2

Fichier pdf généré le 09/07/2021

popularité, avoient été les organes d'une grande nation, en mettant à l'ordre du jour la vertu, la probité et la justice, ont tenté de renverser la statue de la liberté, et d'élever sur ses débris, teints du sang de ses innombrables défenseurs, le hideux despotisme.

Citoyens représentans, votre active surveillance et votre inébranlable fermeté ont déjoué et puni les auteurs de cette trame infernale, et les vrais amis de la République vous proclament, encore une fois, les sauveurs de la patrie.

Continuez, citoyens représentans, à poursuivre et terrasser tous les tyrans, tous les traîtres, les ambitieux, les intrigants et les fripons. Et les nations qui gémissent encore sous le joug du despotisme vous proclameront un jour les libérateurs du genre humain.

Pour nous, invariablement attachés à la Convention, seul centre de ralliement de tous les bons citoyens, ne suivant la bannière d'aucun homme, d'aucun parti, n'ayant en vue que le bonheur du peuple et le triomphe de la République, nous jurons de vous faire un rempart de nos corps, d'exterminer tous les traîtres et les conspirateurs, de faire une guerre à mort aux faux patriotes et aux fripons, de faire triompher la vertu, la probité et la justice, et d'employer tous nos moyens et toutes nos facultés pour le maintien et le triomphe de la liberté, de l'égalité, de l'unité et de l'indivisibilité de la République.

Vive la Convention ! Vive la République ! Périssent les tyrans, les ambitieux, les traîtres et les fripons !

FERRIOL (*administrateur du départ¹ de l'Ain*), CHANRON (*secrét.-g^{al} du distr.*), MARCHAND (*secrét.-g^{al} du départ¹*) [et 145 autres signatures].

f

[*La sté révolutionnaire de Redon (1), réunie aux sans-culottes de cette commune, à la Conv.; s.d.*] (2)

De quelle horreur n'ont pas été saisis les sans-culottes de la commune de Redon, en apprenant les forfaits que méditait un nouveau Cromwel et ses lâches partisans ! Pouvaient-ils espérer, ces scélérats, que des Français libres et partout triomphants eussent courbé la tête sous le joug de la tyrannie ? Pouvaient-ils croire, enfin, ne pas trouver parmi le peuple autant de Brutus qu'ils avaient soudoyé d'assassins pour l'anéantir ? Leur crime les avait-il aveuglés au point que, dégoûtants du sang des patriotes, ils eussent cru jouir en paix du fruit de leur longue trahison ? Ils se trompaient bien grossièrement, ces monstres salariés de l'infâme Pitt, que les patriotes vouent, ainsi que les partisans de ses crimes, à l'exécration de tous les siècles.

C'est à votre fermeté, citoyens représentans, que nous devons encore une fois le salut de la patrie. Vous avez déjoué les projets liberticides de ces hommes qui, avec le mot de vertu à la

bouche, ne respiraient que forfaits ; de ces hommes qui, croyant profiter de l'enthousiasme du peuple, voulaient l'anéantir avec ses propres forces. Vous leur avez arraché le masque ; leurs têtes coupables sont tombées sous le glaive de la loi, et la liberté a été sauvée. Achevez, citoyens représentans, d'anéantir le crime et de faire triompher la vertu. Nos bras et nos cœurs seront toujours prêts à seconder les grandes mesures que vous prendrez pour consolider la République et terrasser ses ennemis. Ce sont les sentiments invariables que votre énergie a inspirés aux sans-culottes de Redon, qui jurent devant vous de ne jamais transiger avec la tyrannie, mais de périr jusqu'au dernier pour soutenir la République une et indivisible.

FOUQUET (*maire*), BOUVARD (*présid. de la sté*), MOYNES (*agent nat.*) [et environ 140 autres signatures].

g

[*Le tribunal du distr. de Mâcon (1) à la Conv.; 14 therm. II*] (2)

Parmi quelques traîtres, parmi des ambitieux, la probité et la vertu mis à l'ordre du jour devoient infailliblement nécessiter une révolution. Elle est donc arrivée, cette révolution, et le même jour qui l'a vu naître a vu tomber la tête de ces nouveaux tirans qui flatoient le peuple pour le dominer et sembloient avoir paralysé l'énergie des vrais patriotes. C'est encore dans ce jour que la masse pure de la Convention, qui ne connoît que le bien public, qui ne connoît que la souveraineté du peuple, a montré toute sa grandeur et toute son énergie.

Continuez, citoyens représentans. Pendant que nos armées victorieuses chassent les esclaves et les despotes étrangers, frappez, dans l'intérieur, du glaive de la loi tous les usurpateurs de la souveraineté, tous leur adhérents, tous leurs satellites. Prouvez à l'univers entier que des Français qui ont conquis leur liberté sçauront la conserver, et que ces mêmes Français ne reconnoîtront jamais d'autres puissances que celle du peuple souv[e]rain. S. et F.

BIDAT (*commissaire nat.*), GORMAND (*juge*), DORIN (*juge*), FERRE, ROLLAND (*greffier*).

h

[*Le 1^{er} bataillon de Bergues (3) à la Conv.; Boulogne-sur-Mer, 12 therm. II*] (4)

(1) Saône-et-Loire.

(2) C 313, pl. 1 248, p. 9. Mentionné par Bⁿ, 30 therm. (1^{er} suppl¹); J. Sablier, n° 1 493.

(3) Nord.

(4) C 315, pl. 1 265, p. 32, 33. Suivent 3 feuillets (pièces 34, 35, 36) portant respectivement 38, 37 et 40 signatures. La pièce 37 comporte un serment identique à celui cité ici, prononcé par la compagnie des canonniers (46 signatures); la p. 38 porte les 28 signatures de la 9^e compagnie; les p. 39 et 40, environ 150 signatures; la p. 41, 39 signatures, ou marques de ceux ne sachant pas signer, de la 5^e compagnie; la p. 42, les 30 signatures de la 8^e compagnie du 1^{er} bataillon de Bergues. Mentionné par Bⁿ, 30 therm. (1^{er} suppl¹).

(1) Ille-et-Vilaine.

(2) C 315, pl. 1 265, p. 28. Mentionné par Bⁿ, 30 therm. (1^{er} suppl¹).